RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02765
Numéro SIREN : 830 070 090
Nom ou dénomination : ABALONE TT OSNY

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 2532

2532

ABALONE TT OSNY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE
05 MARS 2020

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	3 767.12	1 422.88	3 152.88	-1 730.00	-54.87
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	33 182.38	11 255.22	21 927.16	26 991.59	-5 064.43	-18.76
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 400.00		5 400.00		5 400.00	
	Autres immobilisations financières	2 765.00		2 765.00	2 765.00		
	Total II	46 537.38	15 022.34	31 515.04	32 909.47	-1 394.43	-4.24
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	334 789.97	5 933.96	328 856.01	195 990.27	132 865.74	67.79
	Autres créances	116 718.76		116 718.76	123 181.06	-6 462.30	-5.25
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 968.81		6 968.81	3 820.79	3 148.02	82.39
	Total III	458 477.54	5 933.96	452 543.58	322 992.12	129 551.46	40.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	505 014.92	20 956.30	484 058.62	355 901.59	128 157.03	36.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 8 165.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00	125 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 169.60		2 169.60	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 546.08	2 169.60	13 376.48	616.54
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	142 715.68	127 169.60	15 546.08	12.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	16 096.72	15 767.56	329.16	2.09
	Emprunts et dettes financières diverses	16 367.60	56 249.33	-39 881.73	-70.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 022.42	30 424.11	37 598.31	123.58
	Dettes fiscales et sociales	237 457.74	125 958.39	111 499.35	88.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 398.46	332.60	3 065.86	921.79
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	341 342.94	228 731.99	112 610.95	49.23
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	484 058.62	355 901.59	128 157.03	36.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	341 342.94	228 731.99		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 19	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 489 481.10		1 489 481.10	457 887.22	1 031 593.88	225.29
Chiffre d'affaires NET	1 489 481.10		1 489 481.10	457 887.22	1 031 593.88	225.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42 605.58	3 102.20	39 503.38	NS
Autres produits			20.24	1.87	18.37	982.35
Total des Produits d'exploitation (I)			1 532 106.92	460 991.29	1 071 115.63	232.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			176 319.04	131 078.22	45 240.82	34.51
Impôts, taxes et versements assimilés			14 690.57	6 715.96	7 974.61	118.74
Salaires et traitements			999 947.74	318 072.43	681 875.31	214.38
Charges sociales			263 342.35	90 532.44	172 809.91	190.88
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 983.53	8 573.96	-1 590.43	-18.55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 016.73	3 596.37	-579.64	-16.12
Dotations aux provisions						
Autres charges			35 904.57	2.41	35 902.16	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 500 204.53	558 571.79	941 632.74	168.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			31 902.39	-97 580.50	129 482.89	132.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 19	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	781.46	249.90	531.56	212.71
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	781.46	249.90	531.56	212.71
2. Résultat financier (V-VI)	-781.46	-249.90	-531.56	-212.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	31 120.93	-97 830.40	128 951.33	131.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		100 000.00	-100 000.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 276.65		1 276.65	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 276.65	100 000.00	-98 723.35	-98.72
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 951.00		15 951.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	741.50		741.50	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	16 692.50		16 692.50	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-15 415.85	100 000.00	-115 415.85	-115.42
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	159.00		159.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 533 383.57	560 991.29	972 392.28	173.33
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 517 837.49	558 821.69	959 015.80	171.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	15 546.08	2 169.60	13 376.48	616.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT OSNY

12 CHAUSSEE JULES CESAR

95520 OSNY

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 484 058.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 489 481.10 Euros et dégageant un bénéfice de 15 546.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT OSNY deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour est de 15 951 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	19 961		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 568		931
TOTAL	33 528		931
Prêts, autres immobilisations financières	2 765		5 400
TOTAL	2 765		5 400
TOTAL GENERAL	41 483		6 331

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			19 961	19 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 277	13 222	13 222
TOTAL		1 277	33 182	33 182
Prêts, autres immobilisations financières			8 165	8 165
TOTAL			8 165	8 165
TOTAL GENERAL		1 277	46 537	46 537

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 037	1 730		3 767
Installations générales agencements aménagements divers	3 605	2 852		6 457
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 932	2 401	535	4 798
TOTAL	6 537	5 254	535	11 255
TOTAL GENERAL	8 574	6 984	535	15 022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 730				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 852				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 401				
TOTAL	5 254				
TOTAL GENERAL	6 984				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 596	3 017	679		5 934
TOTAL	3 596	3 017	679		5 934
TOTAL GENERAL	3 596	3 017	679		5 934
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 017	679		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 400	5 400	
Autres immobilisations financières	2 765	2 765	
Clients douteux ou litigieux	7 121	7 121	
Autres créances clients	327 669	327 669	
Impôts sur les bénéfices	306	306	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 934	17 934	
Groupe et associés	94 413	94 413	
Débiteurs divers	4 067	4 067	
Charges constatées d'avance	6 969	6 969	
TOTAL	466 643	466 643	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 400		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 097	16 097		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 022	68 022		
Personnel et comptes rattachés	43 310	43 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 612	87 612		
Taxe sur la valeur ajoutée	92 504	92 504		
Autres impôts taxes et assimilés	14 032	14 032		
Groupe et associés	16 368	16 368		
Autres dettes	3 398	3 398		
TOTAL	341 343	341 343		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 067
Total	4 067

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	265
Emprunts et dettes financières diverses	417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 434
Dettes fiscales et sociales	70 373
Autres dettes	3 398
Total	115 888

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 969
Total	6 969

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	127 079
Total	127 079

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	117
moins de 35 ans	plus de 30 ans	132
Engagement total		249

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Osny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Abalone TT Osny
12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Osny

12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Osny,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Osny relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 02/09/2020

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 12 CHAUSSEE JULES CESAR 95520 OSNY — Durée de l'exercice précédent* : 19

Numéro SIRET* : 8 3 0 0 7 0 0 9 0 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 190	AG 3 767	1 423	3 153
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 182	AU 11 255	21 927	26 992
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	5 400	BG	5 400	
	Autres immobilisations financières*	BH	2 765	BI	2 765	2 765
	TOTAL (II)	BJ	46 537	BK 15 022	31 515	32 909
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	334 790	BY 5 934	328 856	195 990
	Autres créances (3)	BZ	116 719	CA	116 719	123 181
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 969	CI	6 969	3 821
	TOTAL (III)	CJ	458 478	CK 5 934	452 544	322 992
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	505 015	1A 20 956	484 059	355 902

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 8 165 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 170	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 546	2 170
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	142 716	127 170
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 097	15 768
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 368	56 249
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	68 022	30 424
	Dettes fiscales et sociales	DY	237 458	125 958
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 398	333
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	341 343	228 732
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	484 059	355 902

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	341 343	228 732
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15 831	15 575

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 489 481	FH		FI	1 489 481	457 887
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 489 481	FK		FL	1 489 481	457 887
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	42 606	3 102
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 532 107	460 991
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	176 319	131 078
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 691	6 716
	Salaires et traitements*					FY	999 948	318 072
	Charges sociales (10)					FZ	263 342	90 532
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	6 984	8 574
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 017	3 596
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	35 905	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 500 205	558 572
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 902	(97 581)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	781	250
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	781	250
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(781)	(250)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 121	(97 830)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		100 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 277	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 277	100 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 951	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	742	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 693	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 416)	100 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	159	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 533 384	560 991
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 517 837	558 822
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	15 546	2 170
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
RENVOIS (9)	Dont transferts de charges	A1	41 926	3 102
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 — obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 — dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VALEUR COMPTABLE IMMO. CEDE	742	
RETOUR MF SUBVENTION D'EQUILIBRE	15 951	
PRIX CESSION IMMO. CEDEE		1 277

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ABALONE TT OSNY

12 CHAUSSEE JULES CESAR

95520 OSNY

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 484 058.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 489 481.10 Euros et dégageant un bénéfice de 15 546.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT OSNY deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour est de 15 951 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	19 961		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 568		931
TOTAL	33 528		931
Prêts, autres immobilisations financières	2 765		5 400
TOTAL	2 765		5 400
TOTAL GENERAL	41 483		6 331

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			19 961	19 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 277	13 222	13 222
TOTAL		1 277	33 182	33 182
Prêts, autres immobilisations financières			8 165	8 165
TOTAL			8 165	8 165
TOTAL GENERAL		1 277	46 537	46 537

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 037	1 730		3 767
Installations générales agencements aménagements divers	3 605	2 852		6 457
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 932	2 401	535	4 798
TOTAL	6 537	5 254	535	11 255
TOTAL GENERAL	8 574	6 984	535	15 022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 730				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 852				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 401				
TOTAL	5 254				
TOTAL GENERAL	6 984				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 596	3 017	679		5 934
TOTAL	3 596	3 017	679		5 934
TOTAL GENERAL	3 596	3 017	679		5 934
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 017	679		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 400	5 400	
Autres immobilisations financières	2 765	2 765	
Clients douteux ou litigieux	7 121	7 121	
Autres créances clients	327 669	327 669	
Impôts sur les bénéfices	306	306	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 934	17 934	
Groupe et associés	94 413	94 413	
Débiteurs divers	4 067	4 067	
Charges constatées d'avance	6 969	6 969	
TOTAL	466 643	466 643	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 400		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 097	16 097		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 022	68 022		
Personnel et comptes rattachés	43 310	43 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 612	87 612		
Taxe sur la valeur ajoutée	92 504	92 504		
Autres impôts taxes et assimilés	14 032	14 032		
Groupe et associés	16 368	16 368		
Autres dettes	3 398	3 398		
TOTAL	341 343	341 343		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 067
Total	4 067

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	265
Emprunts et dettes financières diverses	417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 434
Dettes fiscales et sociales	70 373
Autres dettes	3 398
Total	115 888

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 969
Total	6 969

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	127 079
Total	127 079

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	117
moins de 35 ans	plus de 30 ans	132
Engagement total		249

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT OSNY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 15546,08 euros (s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 0 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 15546,08 euro(s) comme il suit :

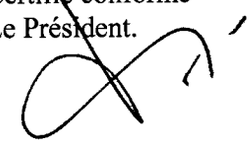
- dotation à la réserve légale : 778 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 14768,08 euro(s);
- dividendes : 0 euro(s).

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ABALONE TT OSNY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 15546,08 euros (s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 0 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 15546,08 euro(s) comme il suit :

- dotation à la réserve légale : 778 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 14768,08 euro(s);
- dividendes : 0 euro(s).

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT.